

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 102

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Carry-le-Rouet - Travaux imprévus et urgents de confortement de la falaise du promontoire de la chapelle Notre-Dame du Rouet - Aide exceptionnelle à l'investissement 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Carry-le-Rouet concernant des travaux complémentaires de confortement de la falaise du promontoire de la chapelle Notre-Dame du Rouet.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

La commune a signé en décembre 2014, un marché de travaux portant sur la mise en sécurité du flanc ouest de la falaise du promontoire rocheux de la chapelle Notre-Dame du Rouet.

Dans le cadre d'une aide exceptionnelle, la commune a obtenu une subvention de 52.600 € pour ce programme de travaux estimé à 131.500 € HT.

Après des négociations avec les riverains situés au pied de la falaise et concernés par le risque d'éboulement, l'ordre de service auprès de l'entreprise a été signé en janvier 2016.

Au mois d'avril, le chargé d'exploitation a informé le Maire de l'instabilité prononcée d'une masse rocheuse d'environ 300 m³ et lui a demandé, face au fort risque d'écroulement sur une propriété, de mettre en œuvre une procédure de péril imminent. L'expert nommé par le Tribunal Administratif a confirmé ce risque.

Un bureau d'études géotechniques a établi un avant-projet sur le risque afin de proposer des solutions techniques.

Ces travaux imprévus et urgents comprendront :

- la projection de béton et l'ancrage d'un grillage plaqué sur la paroi rocheuse,
- la mise en place d'un filet de câble en tête de la falaise,
- l'installation d'une barrière grillagée pare-pierres et de témoins de fissure.

Le coût de cette opération s'élève à 129.144 € HT.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 77.486 € sur une dépense subventionnable globale de 129.144 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Carry-le-Rouet, à titre exceptionnel, une subvention de 77.486 € sur une dépense subventionnable globale de 129.144 € HT, pour la réalisation de cette opération, conformément au détail joint en annexe,

- m'autoriser à signer avec la commune de Carry-le-Rouet, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué dans le tableau ci-après :

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 26005A	10 000 000 €	3.068.503 €	77.486 €
OPERATION Détail nouvelle affectation - IB	201626005			
	204.71.204141	2 000 000 €	0 €	
	204.71.204142	8 000 000 €	3.068.503 €	77.486 €
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 13/07/2016, rapports n°153 ,154,155,156 et 157				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL